



COMMUNE D'AUMONT-EN-HALATTE (60)

MISE EN PLACE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SUR LA COMMUNE D'AUMONT-EN-HALATTE

Réunion publique d'information du
Mercredi 27 juin 2018 à 19h00



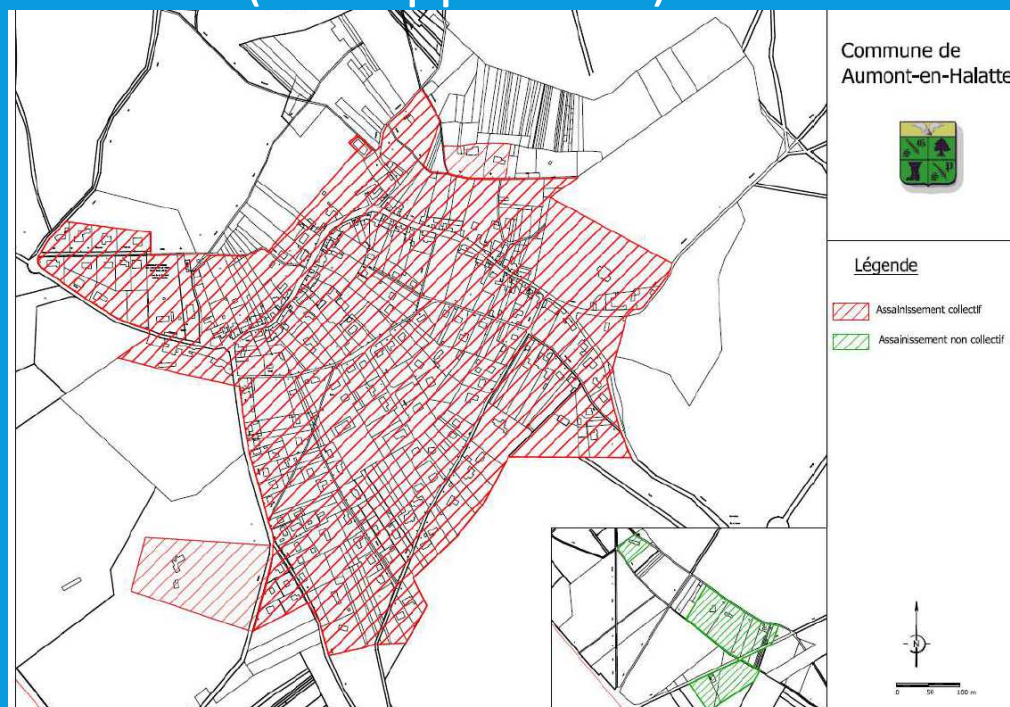
SOMMAIRE

- Préambule
- Acteurs de l'opération
- Travaux envisagés en domaine public
- Travaux envisagés en domaine privé
- Echanges – Questions / Réponses

PREAMBULE

Rappel du contexte

- ❑ Actuellement : Système d'assainissement existant de type assainissement non-collectif
- ❑ 2012 : Etude de scénarios d'assainissement → Choix de l'assainissement collectif (sauf qqs écarts) et transfert sur Senlis



PREAMBULE

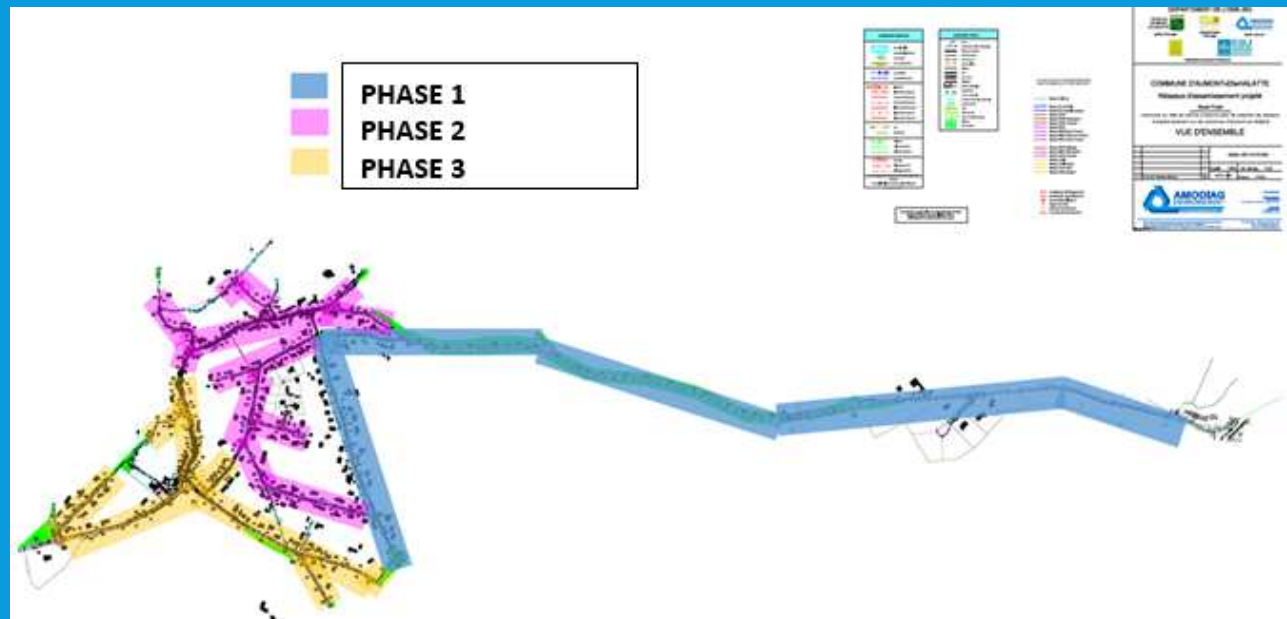
Rappel du contexte

- ❑ Actuellement : Système d'assainissement existant de type assainissement non-collectif
- ❑ 2012 : Etude de scénarios d'assainissement → Choix de l'assainissement collectif (sauf qqs écarts) et transfert sur Senlis
- ❑ 2015 : Choix du Maître d'Œuvre et études de Maitrise d'œuvre
- ❑ 2017 : Choix des Entreprises et prestataires de travaux / contrôles
- ❑ Début 2018 : Demandes de subventions auprès des partenaires

PREAMBULE

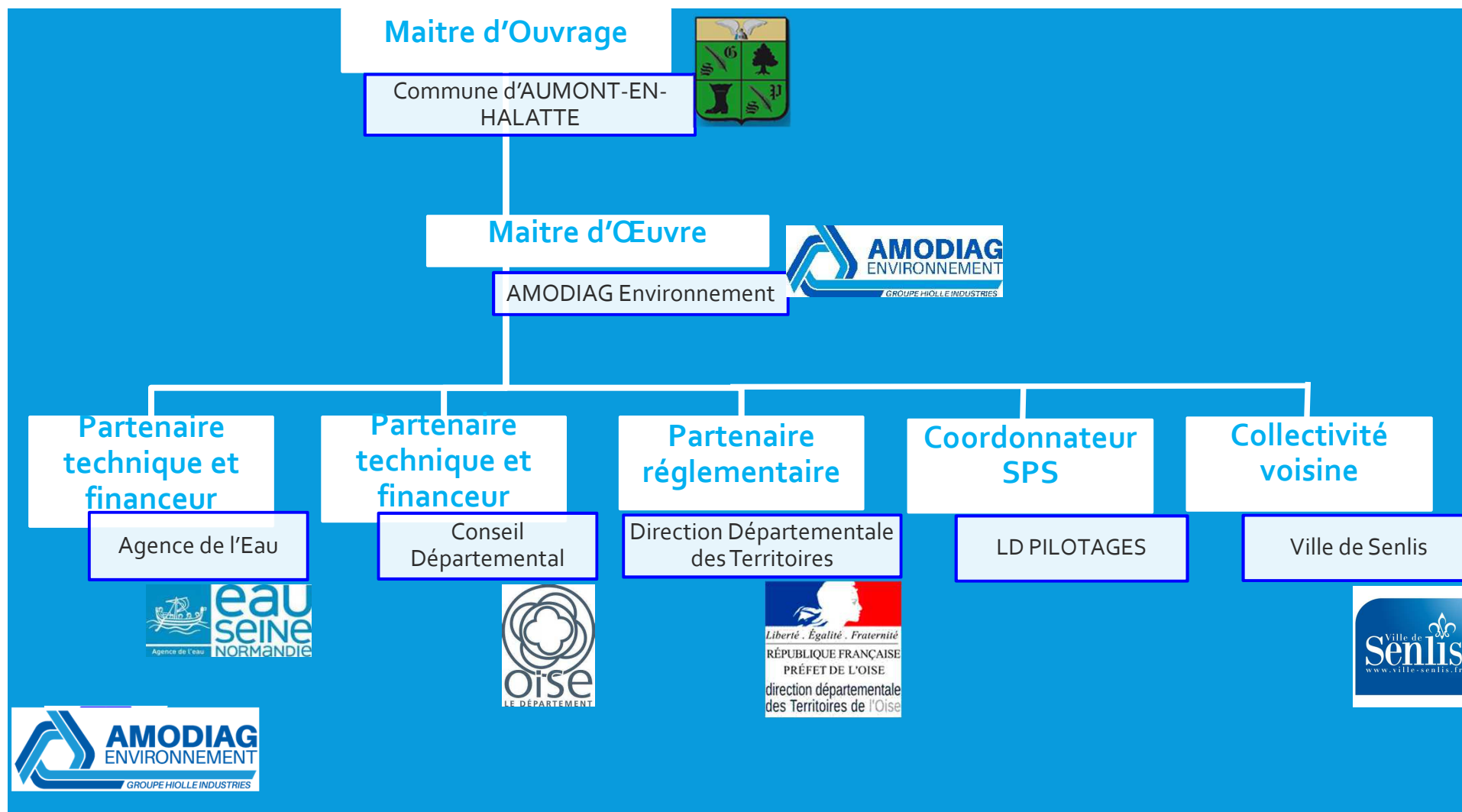
Objectifs de l'opération

- ❑ Mise en place de l'assainissement collectif :
 - Quasi-totalité de la commune (sauf hameau de la Faisanderie)
 - Transfert jusqu'au réseau de Senlis
- ❑ Découpage des travaux en 3 phases :
 - N°1 : liaison vers Senlis + EST du bourg
 - N°2 : NORD du bourg
 - N°3 : SUD et OUEST du bourg



ACTEURS DE L'OPÉRATION

Comité de Pilotage en phase conception et réalisation



ACTEURS DE L'OPÉRATION

Entreprises retenues pour la phase réalisation

Travaux RESEAUX

Mandataire

EIFFAGE ROUTE « OISE »



Co-traitant

EIFFAGE ROUTE « AISNE »



Travaux POSTES DE REFOULEMENT

Titulaire

HYDREA SUEZ



Contrôles DOMAINE PUBLIC

Désignation en cours

ACTEURS DE L'OPÉRATION

Rôles de chacun

- Le Maître d'Ouvrage :
 - Qui : la Commune d'AUMONT-EN-HALATTE
 - Rôle : porte l'opération

- Le Maître d'Œuvre :
 - Qui : AMODIAG Environnement
 - Rôle : réalise les études / assure la direction de l'exécution des travaux / pilote les opérations de réception

- Les Partenaires Techniques et Financeurs :
 - Qui : l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) / le Conseil Départemental (CD 60)
 - Rôle :
 - apportent une assistance technique au sein du Comité de Pilotage
 - apportent des aides financières (subventions / avances) au Maître d'Ouvrage

- Les Usagers :
 - Qui : les propriétaires des zones concernées
 - Quoi : participent aux enquêtes domiciliaires, se raccordent au nouveau réseau depuis le domaine privé jusqu'au domaine public

ACTEURS DE L'OPÉRATION

Rôles de chacun

▪ Les Entreprises de Travaux :

RESEAUX

- Qui : entreprise EIFFAGE ROUTE
- Rôle : réalisent les travaux de canalisations en domaine public

POSTES

- Qui : entreprise HYDREA SUEZ
- Rôle : réalisent les travaux de postes de refoulement en domaine public

▪ Le Prestataire de Contrôles :

PUBLIC

- Qui : *en cours de désignation*
- Rôle : réalise les contrôles (canalisations / postes de refoulement)

TRAVAUX ENVISAGES EN DOMAINE PUBLIC

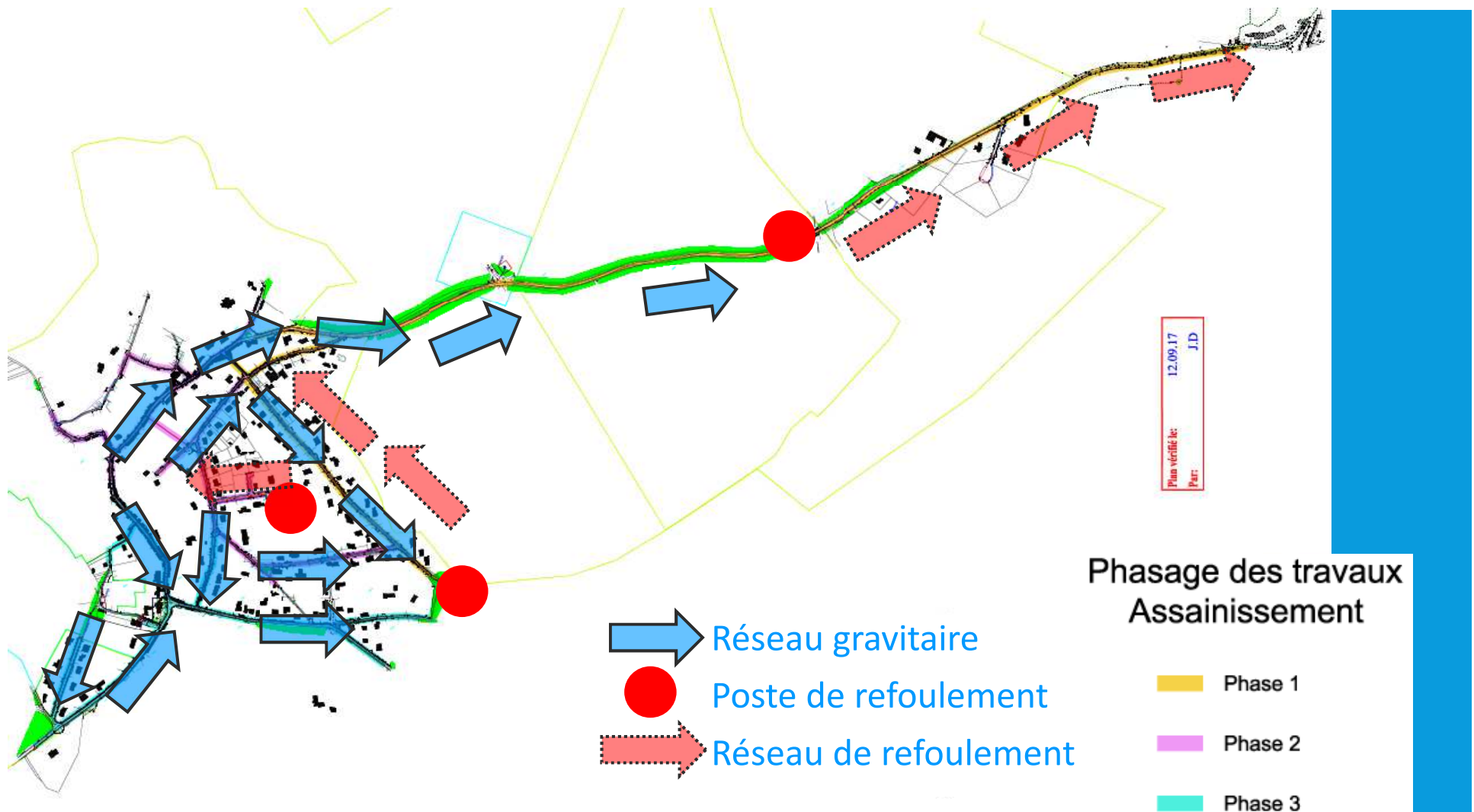
Les Réseaux d'Assainissement (collecte / transfert)

Réseaux d'Assainissement Eaux Usées (EU) exclusivement (absence d'eau pluviales)

- Réseau principal DN 200 mm : 6 125 ml
- Branchements particuliers : 226 u
- Poste de refoulement : 3 u
- Réseau de refoulement : 1 520 ml
- Durée des travaux assainissement : 16 mois
 - Phase 1 → 4 mois
 - Phase 2 → 7 mois
 - Phase 3 → 5 mois

TRAVAUX ENVISAGES EN DOMAINE PUBLIC

Les Réseaux d'Assainissement (collecte / transfert)



TRAVAUX ENVISAGES EN DOMAINE PUBLIC

Les Réseaux d'Assainissement (collecte / transfert)

- Travaux sous routes barrées (ou alternat) avec itinéraires de déviation en concertation avec la Commune (arrêtés de circulation)
- Communication amont avec les usagers, signalisation adéquate
- Maintien des accès aux propriétés (passerelle, pont-lourd). Cas des impasses à prendre en considération
- Prise en compte des transports scolaires, de la collecte des déchets

- **D'avantages de précisions lors d'une prochaine**
- **réunion publique avant démarrage des travaux**
 - **avec EIFFAGE et HYDREA SUEZ**

TRAVAUX ENVISAGES EN DOMAINE PUBLIC

Travaux connexes envisagés par la Commune

Renouvellement / renforcement du réseau d'alimentation en eau potable (AEP) :

- Constats suite étude patrimoniale 2016 : nombreux secteurs avec réseaux anciens
- Choix de la Commune : profiter des travaux d'assainissement pour renouveler / renforcer les réseaux publics
- Intérêts de la démarche :
 - Mutualisation via la réalisation de tranchées communes
 - Minimisation de la gêne occasionnée
- Durée des travaux eau potable : 6 mois
 - Phase 1 → 1 mois
 - Phase 2 → 3 mois
 - Phase 3 → 2 mois

TRAVAUX ENVISAGES EN DOMAINE PUBLIC

Travaux connexes envisagés par la Commune

Protection des périmètres de protection des captages AEP :

- Constats suite à avis d'hydrogéologue agréé + arrêtés de DUP : nécessité de réaliser quelques travaux de protection des captages
- Choix de la Commune : profiter des travaux d'assainissement pour réaliser les travaux de protection des 2 captages
- Intérêts de la démarche :
 - Mutualisation via la réalisation de tranchées communes
 - Minimisation de la gêne occasionnée
- Durée des travaux de protection : 1 mois

TRAVAUX ENVISAGES EN DOMAINE PRIVE

Obligations

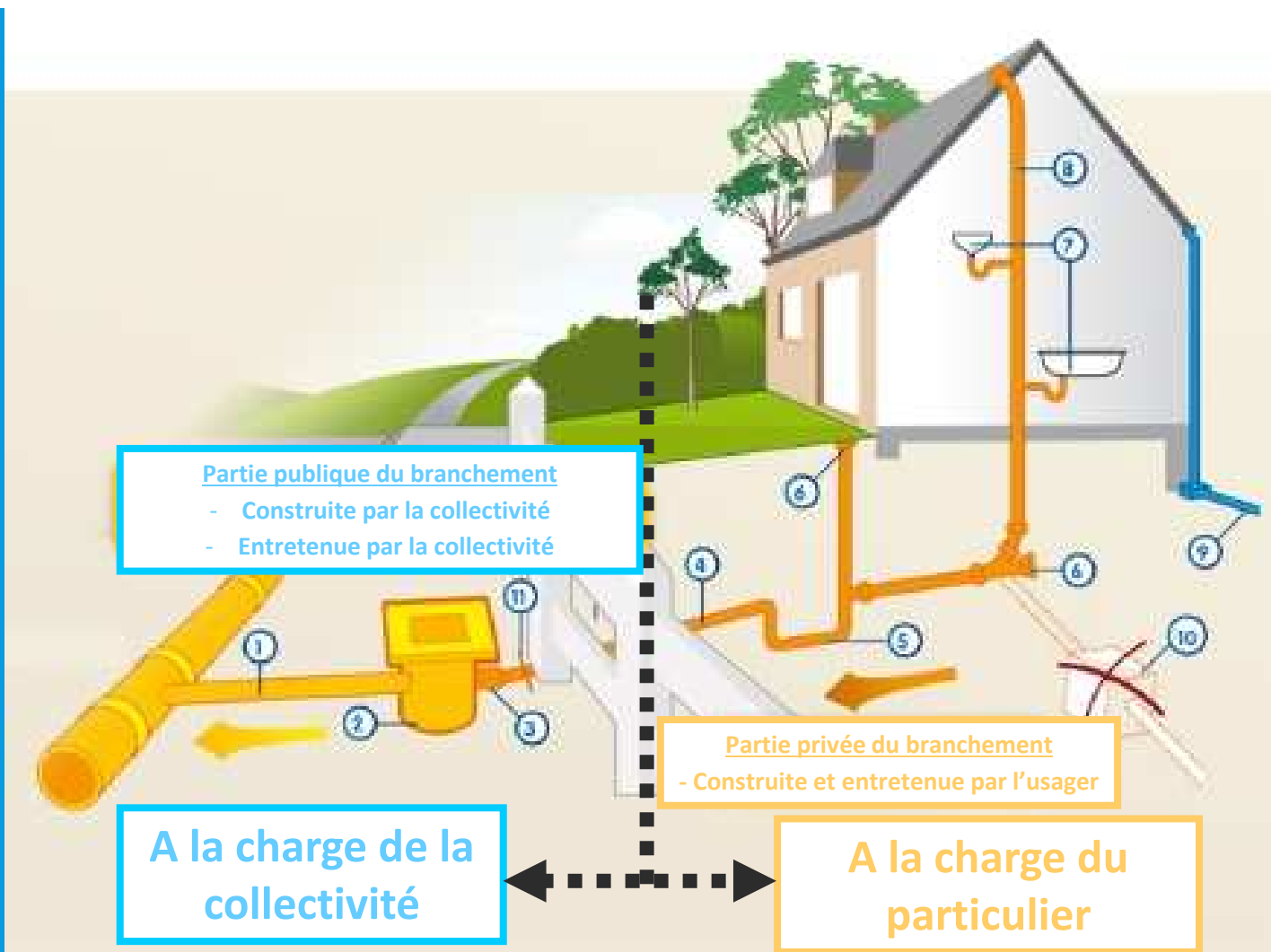
☐ Obligations :

- Qui : les propriétaires
- Quoi :
 - Raccordement de l'ensemble des EU (Eaux Usées) au réseau public de collecte des eaux usées
 - Séparation EU (Eaux Usées) / EP (Eaux Pluviales),
- Quand : dans un délai de 2 ans après les travaux de création du réseau public de collecte des eaux usées

(Code Général des Collectivités Territoriales : « Le raccordement des immeubles aux réseaux publics de collecte disposés pour recevoir les eaux usées domestiques (.....) est obligatoire dans le délai de deux ans à compter de la mise en service du réseau public de collecte »)

TRAVAUX ENVISAGES EN DOMAINE PRIVE

Limites Domaine Public / Domaine Privé



TRAVAUX ENVISAGES EN DOMAINE PRIVE

Limites Domaine Public / Domaine Privé

Pour vous aider à financer ces travaux de raccordement, il existe des solutions de financement via l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (montant actuel de 2 000 € ou 3 000 € / branchement).

Nouveau programme d'aide de l'Agence de l'Eau à compter du 01/01/2019 pour une durée de 5 ans

Réunion publique spécifique sur ce volet à venir
ultérieurement

MERCI DE VOTRE ATTENTION

QUESTIONS / REPONSES

*Suite à l'obtention des accords de subventions,
définition des dates de :*

- *distribution des études à la parcelle*
- *démarrage de la période de préparation*
- *prochaine réunion publique d'information*
- *démarrage de la période d'exécution*